

S é m i n a i r e d e r e c h e r c h e

« Sexe et genre : pour un dialogue interdisciplinaire au carrefour des sciences de la vie et des sciences humaines »

L'Institut *Emilie du Châtelet* et
l'UMR CNRS 7206 *EcoAnthropologie & Ethnobiologie*, Opération Recherche « genre »
MNHN, Département scientifique *Hommes, Natures, Sociétés*
ont le plaisir de vous inviter au séminaire « Sexe et genre »

Séance du jeudi 28 juin 2012

**14h à 16h30 : Jardin des Plantes (MNHN), Grand Amphithéâtre d'Entomologie,
43 rue Buffon, 75005 Paris**

Nous avons l'honneur d'accueillir

Philippe REIGNÉ

Agrégé des facultés de droit, Professeur du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)
Membre du Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (CNAM–CNRS, axe Genre)

« De l'intersexuation à la transidentité : le sexe et l'état civil »

La loi ne définit pas le sexe, mais prescrit sa mention sur l'acte de naissance. Cet acte d'état civil fait preuve du sexe et l'indication de celui-ci est un élément d'identification des personnes physiques. Le droit fait ainsi de la catégorie de sexe une catégorie juridique. Le silence de la loi a contraint les tribunaux à définir le sexe lorsqu'ils ont été confrontés, au XIX^e siècle, à l'intersexuation et, au XX^e siècle, à la transidentité. Deux définitions du sexe se sont alors succédé en jurisprudence. Les tribunaux ont d'abord retenu une définition large, puis une autre beaucoup plus étroite. Cette évolution n'est pas le reflet des progrès scientifiques réalisés, pendant cette période, dans la compréhension de la sexuation, mais le résultat d'un changement de modèle de représentation. La définition étroite du sexe n'est cependant guère compatible avec les solutions dégagées par la Cour européenne des droits de l'homme ; ce qui conduit à s'interroger sur l'avenir de la mention du sexe inscrite sur les registres de l'état civil. Les deux arrêts que la Cour de cassation vient de rendre le 7 juin 2012, portant sur les conditions auxquelles est subordonnée la modification de cette mention, soulignent l'actualité de cette question.

Publications et bibliographie

- D. Borrillo, Est-il juste de diviser le genre humain en deux sexes ? : Equality and Justice, Sexual Orientation and Gender Identity in the XXI Century, Forum, 2011, p. 41
- D. Borrillo, Le sexe et le droit : de la logique binaire des genres et la matrice hétérosexuelle de la loi : Jurisprudence – Revue critique 2011, p. 263
- D. Lochak, Dualité de sexe et dualité de genre dans les normes juridiques : Jurisprudence – Revue critique 2011, p. 43
- Ph. Reigné, Sexe, genre et état des personnes : Semaine juridique, édition G, 2011, étude 1140, p. 1883
- Ph. Reigné, Etat civil et transidentité. Etat des lieux et perspectives d'évolution : Equality and Justice, Sexual Orientation and Gender Identity in the XXI Century, Forum, 2011, p. 205

Prochaine séance : Septembre 2012